

# EN RÉSUMÉ

- Une nouvelle convention collective a été signée, fin novembre 2011, pour les entreprises de la sidérurgie d'Allemagne de l'Ouest. Celle-ci prévoit notamment une hausse des salaires de 3,8 % (p. 4).
- Les grandes entreprises allemandes se sont engagées à développer l'emploi des femmes à des postes de direction, en se fixant des objectifs chiffrés compris entre 11 et 35 % (p. 5).
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les règles relatives à l'emploi d'étudiants en Belgique sont simplifiées (p. 7).
- La Corée du Sud ouvre le bénéfice de l'assurance-chômage aux travailleurs indépendants à compter du 22 janvier 2012 (p. 8).
- Les partenaires sociaux espagnols ont signé, le 28 octobre 2011, un compromis devant permettre de résoudre les conflits ouverts et de faire aboutir les négociations collectives en cours (p. 9).
- Les partenaires sociaux de Catalogne ont signé un accord interprofessionnel pour la période 2011-2014 autour du thème de la « flexibilité négociée » (p. 10).
- La ministre du Travail américaine a annoncé, en octobre 2011, la création d'un partenariat entre le ministère du Travail, des associations de placement des salariés et Facebook afin de lutter contre le chômage (p. 12).
- Les partenaires sociaux finlandais ont signé un accord-cadre de politique des rémunérations le 13 octobre 2011. Cet accord prévoit notamment une hausse des salaires de 4,3 % sur toute la durée de l'accord (p. 13).
- Les partenaires sociaux de la branche finlandaise de la métallurgie sont parvenus à un accord, le 25 octobre 2011, sur le renouvellement des conventions collectives applicables aux ouvriers, aux employés et aux cadres (p. 14).
- Le code du Travail hongrois a été modifié. Ces modifications concernent tant les relations individuelles que collectives de travail (p. 15).
- La société FIAT Spa a annoncé, le 21 novembre 2011, qu'elle dénonçait l'ensemble de ses conventions et accords collectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'entreprise a pour objectif de négocier un accord unique pour l'ensemble de ses salariés (p. 16).
- Le patronat interprofessionnel marocain a présenté, en octobre 2011, sa feuille de route pour l'emploi (p. 18).
- Le 14 octobre 2011, le Parlement portugais a adopté une loi modifiant les règles relatives à l'indemnité de licenciement (p. 20).
- Le gouvernement britannique a lancé, le 14 septembre 2011, une initiative intitulée « Think, Act, Report » destinée à réduire les différences de traitement entre les hommes et les femmes (p. 20).
- Les partenaires sociaux de l'industrie horlogère suisse ont signé, le 12 octobre 2011, une nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans (p. 21).
- Lors du Sommet du G20 des 3 et 4 novembre 2011, les chefs d'État et de gouvernement ont pris un certain nombre de décisions « visant à créer des emplois, à assurer la stabilité financière, à favoriser l'intégration sociale et à mettre la mondialisation au service des besoins des populations » (p. 22).